

Mise en place d'une démarche d'écologie industrielle permettant notamment d'offrir des solutions adaptées au tri, à la collecte et valorisation des 5 flux

Biotop - Eco-réseau des entreprises de La Rochelle

11 rue Augustin Fresnel

17180 Périgny

[Voir le site internet](#)

Alexandre Derive

biotop@spheres.pro

Auteur :

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



CONTEXTE



Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle (17), Biotop est une démarche d'écologie industrielle créée en 2011 et offrant aujourd'hui des solutions notamment sur le volet déchets à plus de 150 entreprises (adhérentes), PME majoritairement. Doté en 2016 d'un local de regroupement/tri sur la zone industrielle de la commune de Périgny, Biotop permet d'offrir des solutions d'apport et de reprise pour les entreprises (quel que soit leur volume de déchets) et les accompagne également dès leur adhésion à la mise en place d'un tri adapté et à une sensibilisation aux réglementations environnementales dans le cadre d'un diagnostic global, qui

se poursuit au fil du temps par des réunions d'information, ateliers collectifs et communications.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Offrir des solutions aux entreprises adhérentes sur un maximum de leurs déchets, en s'appuyant sur des synergies de mutualisation et de substitution à l'échelle territoriale
- Offrir un service compétitif vis-à-vis du marché
- Développer des solutions innovantes et création d'emplois

Résultats quantitatifs

La démarche permet aujourd'hui le tri et la mise en filières d'une soixantaine de flux distincts provenant des entreprises adhérentes (dont les 5 flux relevant du décret 2016).

Ceci représente de l'ordre de 500 tonnes annuelles valorisées au total, dont près d'une centaine en réutilisation (les 5 flux représentant au total de l'ordre de 110 t/an).

Résultats qualitatifs

Outre les tournées de collecte inter-entreprises organisées par Biotop, le concept de point centralisé de regroupement/tri permet :

- aux PME de faibles volumes de trouver une solution d'apport de proximité pour leurs déchets, avec la garantie que ceux-ci seront correctement triés et valorisés ;
- de bénéficier d'une traçabilité en retour (pesée de l'ensemble des flux triés par entreprise d'origine, destination finale) ;
- de massifier les volumes inter-entreprises pour atteindre des économies d'échelles et des prix de mises en filières compétitifs (que ce soient des filières de recyclage ou des filières de réutilisation/substitution

locales).

MISE EN OEUVRE

Planning

Le démarrage a eu lieu en 2011, avec une augmentation croissante du nombre d'entreprises adhérentes depuis. Le local de regroupement a vu le jour en 2016.

Moyens humains

- 1 directeur
- 2 animatrices
- 1 chargée de communication

Moyens techniques

- Local de 250 m²
- Presse à balles Carton/Plastique
- Benne Valdelia de 30 m³, autres contenants spécifiques mis à disposition par les éco-organismes
- Caisses palettes dédiées à la collecte des 5 flux en petite quantité
- Transpalette peseur
- Logiciel de gestion des flux / registre déchet
- Postes informatiques

Partenaires mobilisés

- Prestataires Écologie sociale et solidaire (ESS) / opérateurs de gestion de déchets
- Communauté d'Agglomération de La Rochelle
- Autres partenaires financiers (ex : ADEME)

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Difficultés rencontrées

- La pérennité de certaines synergies et l'équilibre économique global peut être mis en péril par des cours matières fluctuants ou à la baisse.
- Prestations à la carte (« épicerie fine ») avec impact significatif en temps de commercialisation et ingénierie à mettre en place.
- Nécessité d'une démarche pro-active d'animation pour faire vivre et perdurer la démarche.

Recommandations éventuelles

- Pour une reproductibilité, l'accompagnement par un acteur EIT ayant un vrai retour d'expérience paraît important (Biotop accompagne notamment de nouveaux territoires dans la mise en place d'une démarche EIT adaptée).
- Le modèle n'est vraisemblablement adaptable économiquement que pour des territoires ayant déjà un certain niveau de densité économique.
- Un partenariat avec la collectivité locale (et des partenaires financiers) paraît nécessaire, en particulier au démarrage.

Mots clés

ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE | ENTREPRISE | GESTION COLLECTIVE | COLLECTE SÉPARÉE | DÉCHETS NON DANGEREUX DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Dernière actualisation

Juillet 2020

Contact ADEME

Cécile FORGEOT

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr
sous la responsabilité de son auteur

cecile.forgeot@ademe.fr
Direction régionale Nouvelle
Aquitaine